

Annexe 2 bis

Grille tarifaire des salles municipales, gérées par la DSVA, applicable à partir du 2 octobre 2026

Tout demandeur, hors association référencée	
Rezéen	Non rezéen
Réservation entre 1 et 18 mois avant l'évènement	Réservation <u>entre 1 et 3 mois</u> avant l'évènement

Salle utilisée dans le cadre d'un repas festif, goûter, vin d'honneur, réunion, formation...

Tarifs des salles Etats des lieux entrant / sortant - Forfaits non cumulables sur la même journée	3h en semaine *	30 €	60 €
	Entre 3h et 5h	100 €	200 €
	Jusqu'à 10h	200 €	400 €
	Journée	250 €	500 €
	Deux jours	400 €	800 €
Forfaits complémentaires liés à un autre forfait	2 h entretien / remise en état de la salle **	30 €	60 €
	3 h préparation / décoration ***	45 €	90 €

Salle utilisée dans le cadre d'une cérémonie funéraire

Tarifs des salles - Forfaits cumulables sur une même journée	Pot de recueillement suite à un décès Durée maximale 5 h - du lundi au samedi entre 8 h et 20 h	20 €
	Cérémonie Civile pour un deuil (organisée par les pompes funèbres) Durée 1 h 30 - du lundi au vendredi de 9 h à 12 h ou de 14 h à 16 h	20 €

Dépôt de caution "entretien / rangement"	150 €
Dépôt de caution "matériel / mobilier"	300 €
Déplacement de l'astreinte (forfait)	80 €
Dépassement par heure commencée	80 €
Clé : en cas de perte, vol, casse	30 €
Badge : en cas de perte, vol, casse	5,50 €

* 3 h en semaine (hors jours fériés) : réservé aux particuliers et aux associations - du lundi au jeudi de 8 h à 21 h et le vendredi de 8 h à 17 h

** 2 h entretien / remise en état de la salle : réservable de 7 h à 9 h le lendemain, pour une réservation d' un jour minimum, samedi ou dimanche (ou jour férié)

*** 3 h préparation / décoration : réservable le vendredi après 18 h 30, pour une réservation deux jours, samedi et dimanche